



European Environment Agency



ENPI – SEIS projet
Mise à jour du rapport Pays
et
Aperçu des activités pour la période 2015-2020
ALGÉRIE
Mars 2015

Avis juridique :

Ce projet est financé par un contrat de service IEVP / 2009/2010/629 géré par la DG EuropeAid.

Le contenu de cette publication ne reflète pas nécessairement l'opinion officielle de la Commission européenne ou d'autres institutions de l'Union européenne. Ni l'Agence européenne de l'environnement, ni toute personne ou entreprise agissant en son nom ne peut être tenue pour responsable de l'usage qui pourrait être fait de l'information contenue dans ce rapport.

Agence européenne de l'environnement

Kongens Nytorv 6

1050 Copenhagen K

Denmark

Phone: +45 33 36 71 00

Fax: +45 33 36 71 99

<http://www.eea.europa.eu/>

Plus d'informations concernant le projet IEVP-SEIS: <http://enpi-seis.pbe.eea.europa.eu/>

Auteur:

Sabah Nait

ENVIRONMENT
AGENCY AUSTRIA **umwelt**bundesamt^U

Collaborateurs:

Ministère de la Planification et de l'Environnement de l'Algérie et Office National des Statistiques (ONS) de l'Algérie

Résumé

Ce rapport vise à identifier les changements/ progrès qui ont eu lieu depuis la publication du dernier rapport pays, dans le cadre de la mise en œuvre de SEIS. Le rapport identifie les progrès en termes de coopération interinstitutionnelle, contenu et infrastructure ainsi que le progrès réalisé dans la mise en œuvre des activités convenues et identifiés dans le rapport pays.

Les activités (énumérés ci-dessous) pour la démonstration des principes d'un système d'information environnementale partagée convenus lors de la visite pays en 2011 et identifié dans le rapport pays publié en 2012 sont :

- identification des indicateurs du développement durable,
- mise en œuvre d'un système d'information sur l'environnement
- assistance dans assurance qualité et contrôle de qualité des données.

La coopération interinstitutionnelle

Les institutions impliquées dans la production de données environnementales en Algérie ont toutes leurs propres indicateurs et leurs bases de données qui répondent à leurs besoins particuliers. Cependant, la coopération interinstitutionnelle, y compris l'échange de données, est soumise à un protocole sous forme de demandes informelles, d'échange entre les institutions et les organisations dans le même département. Cette approche garantit peut être la fiabilité des données ainsi que la responsabilité du fournisseur. Cependant, il entrave l'accessibilité de données car aucune plateforme commune n'est disponible pour le moment et aucune information n'est publiée sur les sites Web des différents organismes. Le projet de jumelage (détails ci-dessous) financé par l'union européenne permettra de renforcer la coopération entre institutions en créant une plateforme commune d'échange d'information.

Infrastructure

Le système d'information et projet de jumelage

Le futur Système d'Information Environnementale National qui sera hébergé à l'ONEDD ne sera pas un outil opérationnel qui aidera les différentes institutions à faire leur travail d'experts mais plutôt un outil de veille environnementale et d'aide à la décision il permettra :

- ✓ D'appuyer la stratégie nationale pour l'environnement et le plan d'action national pour l'environnement et le développement durable
- ✓ Elaboration de rapport national sur l'état de l'environnement (l'air, l'eau, le sol, les paysages, les sites naturels et les biotopes, les zones côtières et marines, la diversité biologique, etc.),
- ✓ élaboration des rapports thématiques prendre des mesures appropriées pour protéger l'environnement et surveiller l'efficacité des politiques et les mesures existantes,

- ✓ répondre aux obligations internationales de rapportage par exemple dans le cadre de la convention de Barcelone en permettant de renseigner les indicateurs qui permettront de suivre le progrès réalisé dans la dépollution de la méditerranée,
- ✓ soutenir le développement durable (information pertinentes, fiables aux décideurs politiques en temps opportun),
- ✓ permettra aussi d'identifier les manquements en matière de données et monitoring.

L'ONEDD contribue à veiller à l'application de la législation et de la réglementation en matière d'environnement et procède aux contrôles des milieux récepteurs, caractérisation et quantification des polluants organiques et inorganiques dans les différentes matrices : Eau, rejets industriels, lixiviats, ordures ménagères, boues des stations d'épuration, déchets solides, boues industrielles, sédiments et le biote.

L'ONEDD dispose à l'heure actuelle d'une simple base de données environnementale alimentée uniquement à partir de données produites par ses laboratoires et stations de surveillance.

Pour remplir ses missions essentielles d'outil d'aide à la décision et de diffusion de l'information environnementale auprès du public, l'ONEDD doit mettre en œuvre un système d'information environnementale national (SIE) dont les fonctionnalités sont déterminées à partir de ses besoins et plan d'action national pour l'environnement et le développement durable (et ces indicateurs) et le rapport sur l'état de l'environnement.

Le système d'information environnemental est prévu dans l'article 7 de Loi n° 03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.

Pour la réalisation de ce système l'Algérie a bénéficié d'un projet de jumelage **«Appui à l'ONEDD pour l'amélioration de ses capacités opérationnelles et la mise en œuvre du Système national d'information environnementale DZ/13/ENP/EN/13»**

Pour la réalisation de ce système d'information et afin de pouvoir croiser et comparer les données provenant de différentes institutions différents référentiels communs telles que classification industrielle, plan d'occupation des sols, paramètres, découpage administratif etc. Pour la réalisation de ce système d'information différentes architecture seront proposées à discuter avec le Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Des discussions avec les différentes institutions seront menées afin de clarifier l'utilisation et production données géospatiales, et d'identifier si elles sont communiqués à l'externe? Ou si il existe des restrictions Identifier les normes ou des politiques, et les lignes directrices pour assurer l'utilisation et le partage de ces données entre institutions ainsi que l'étude des textes réglementaires (pour vérifier s'il existe des restrictions d'accès). Des séminaires thématiques (eau, pollution (déchets et émission industrielles), agriculture, littoralisation) seront organisés dans le courant du jumelage ils permettront d'identifier des indicateurs et les jeux de données et leur fréquence de production. Les informations issues des séminaires vont permettre d'affiner les conventions de partage des données entre institutions. Un catalogue de métadonnées sera réalisé dans le cadre du projet de jumelage. Le projet de jumelage se termine en Mars 2016 afin d'assurer la pérennité du système d'information le projet PAPSE (voir ci-dessous) va compléter et veiller au bon fonctionnement du système d'information.

Le programme d'appui à la politique sectorielle de l'environnement (PAPSE)

L'objectif du programme est d'appuyer la politique sectorielle de l'environnement en Algérie, avec une focalisation sur l'aire métropolitaine algéroise dans une perspective de développement durable. Le programme apportera un appui au renforcement de la stratégie sectorielle pour l'environnement, de la performance dans la planification et la transparence budgétaire et à la rationalisation institutionnelle et financière du secteur. Il contribuera également à renforcer les capacités du secteur, le système d'information environnemental ainsi que le rôle d'animateur du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement et à développer des mécanismes d'incitation et responsabilisation des acteurs. Le programme prévoit également des résultats concernant le renforcement de l'état de conservation de la biodiversité, l'amélioration de la gestion intégrée des déchets, la réduction de la pollution industrielle et la vulgarisation de technologies plus propres, la prise en compte des changements climatiques dans l'aménagement du littoral.

Le programme sera mis en œuvre une partie par le biais de l'appui budgétaire au MATE, liée à la réalisation de 24 indicateurs de résultats, et en partie à travers l'appui de missions ponctuelles, pour une durée prévue de 48 mois.

L'un de ces indicateurs de résultats est le suivant «Le SIE est renforcé».

Une équipe d'assistance technique a été constituée par appel d'offre pour gérer le volet approche projet. Elle aura notamment pour objectif de renforcer les capacités :

- des acteurs institutionnels et de la société civile impliqués dans le programme,
- des équipes nationales pour la capitalisation sur les dispositifs existants des politiques dans le domaine de l'environnement.

Il est prévu que le jumelage joue un rôle de précurseur en matière d'information environnementale et que le PAPSE appuie la mise en œuvre des résultats et leur diffusion, notamment dans l'aide à la mise en œuvre de systèmes d'information sur le littoral (Commissariat national au littoral –CNL), sur les déchets (Agence nationale des déchets – AND) interopérables avec celui de l'ONEDD.

Cadre institutionnelle

AGENCE NATIONALE DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU (AGIRE)

L'agence a été Créé en 2011 dans le cadre de la politique nationale de développement durable, l'agence nationale est chargée de réaliser, au niveau national, toutes actions concourant à une gestion intégrée des ressources en eau.

A ce titre, l'agence nationale a entre autre pour missions :

- de réaliser toutes enquêtes, études et recherches liées au développement de la gestion intégrée des ressources en eau ;
- de développer et coordonner le système de gestion intégrée de l'information sur l'eau à l'échelle nationale ;
- de contribuer à la gestion des actions d'incitation à l'économie de l'eau et à la préservation de la qualité des ressources en eau.

Contenu

L'office national des statistiques (ONS) va effectuer une enquête auprès des collectivités locales. Le questionnaire de l'enquête en question a été enrichi en fonction des besoins nouveaux manifestés aussi bien par les pouvoirs publics que par les utilisateurs de l'information statistique régionale et locale. Et c'est dans ce sens que le thème environnement a été introduit dans le questionnaire. L'enquête communale est réalisée tous les 2 ans et elle constitue la seule source d'information relative à la commune.

Cadre réglementaires

L'arsenal juridique a été renforcé par de nouveaux décrets exécutifs portant sur le protocole de Montréal et la pollution marine (voir ci-dessus). Les lois et les décrets ne prévoient aucune obligation de rapportage. A part le rapport sur l'état l'environnement et les obligations internationales.

Décret exécutif n°13-110 du 5 Joumada El Oula 1434 correspondant au 17 mars 2013 réglementant l'usage des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, de leurs mélanges et des produits qui en contiennent

Décret exécutif n° 14-264 du 27 Dhou El Kaada 1435 correspondant au 22 septembre 2014 relatif à l'organisation de la lutte contre les pollutions marines et institution des plans d'urgence

Plan d'action et mise en œuvre SEIS 2015-2020

Méthodologie de détermination d'indicateurs de développement durable

Le projet de jumelage contribuera à l'identification d'indicateurs concernant les thématiques eaux, pollution (déchets et émission industrielles), agriculture, littoralisation mais pour les autres thématiques telles que la biodiversité, les forêts, l'agriculture, etc. L'ONEDD aura besoin d'un soutien de la part d'un expert d'un état membre de l'Europe pour aider à l'identification d'indicateurs pertinents.

Assistance dans assurance qualité et contrôle de qualité des données

Qualité des données de l'air

L'ONEDD possède une base de données sur la qualité de l'air contenant des informations issue de l'activité de surveillance de la qualité de l'air grâce au réseau Samasafia. L'ONEDD a besoin du soutien de l'agence européenne pour analyser ces données en termes de plausibilité et de qualité.

Si besoin compléter les activités du PAPSE

La clôture du projet PAPSE mentionné plus haut est prévue pour fin 2017. En fonction des résultats du projet l'ONEDD pourra identifier des besoins spécifiques et les communiquer à l'agence Européenne qui pourra offrir un support ponctuel pour contribuer au bon fonctionnement du système d'information national.